



**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES AIDES À DOMICILE  
DU MAINE ET LOIRE**

# **JUSTICE POUR LES AIDES À DOMICILE !**

## **NOS REVENDICATIONS**

Entre les heures d'attente, les déplacements impayés, et l'astreinte qui ne dit pas son nom, nous sommes volés d'environ **4000 € par an**, alors que beaucoup d'entre nous vivent dans la précarité. À ceux qui disent que nous sommes gourmands, répondez que nous ne demandons pour l'instant que l'application du droit et qu'il est largement temps que justice nous soit rendue !

### **-PAIEMENT DES DÉPLACEMENTS ENTRE CHAQUE CLIENT**

Au cours de la journée, quel que soit le temps qui les sépare, car même si nous allons entre-temps à Vladivostok en supersonique, le déplacement entre deux clients est incompressible, et du fait de l'employeur. Nous sommes en itinérance sur des lieux de travail multiples. Marre de payer pour travailler !

### **-JUSQU'À 1 HEURE ENTRE DEUX CLIENTS : EN PLUS DU DÉPLACEMENT, PAIEMENT DE L'ATTENTE**

Application de la jurisprudence « Domidom » du 2 septembre 2014. Nous ne pouvons avoir une réelle activité personnelle dans ce laps de temps. Marre d'attendre gratos dans nos voitures !

### **-URGENCES ET REMPLACEMENTS PAR LES ASTREINTES, SINON PAIEMENT DANS LES MÊMES CONDITIONS**

Travail dissimulé ! Marre d'être gratos à disposition !

### **-PAIEMENT DES FRAIS DE TRAJET DOMICILE-LIEU DE TRAVAIL**

Car ces lieux sont multiples et nous sommes en itinérance. Application de la jurisprudence de la Cour Européenne de Justice de septembre 2015 ! (sinon il y a largement de quoi faire avec les jurisprudences françaises concernant les travailleurs en itinérance et l'article R3261-15 du code du travail).

### **-ADMR : AU MOINS UN COMITÉ D'ENTREPRISE ET UN CHSCT DANS CHAQUE DÉPARTEMENT**

Les ADMR ont un fonctionnement centralisé au niveau de chaque département. Ça s'appelle une UES (Unité Économique et Sociale).

### **-UNE SEULE CONVENTION COLLECTIVE POUR TOUS LES AIDES À DOMICILE**

La concurrence ne doit pas se faire sur le dos des salariés ! Il y a actuellement trois conventions collectives, une pour les associations, une pour les entreprises et une pour les particuliers employeurs.

**Bougez-vous ! Battez-vous ! À la fin c'est nous qu'on va gagner !**

**CONTACT : 06 19 77 03 43, 06 51 38 20 27, [sdadcgt49@gmail.com](mailto:sdadcgt49@gmail.com)**